



Vente d'un camping car apres vente effectuée l'acheteur demande

Par **geco34_old**, le **27/09/2007** à **03:38**

Bonjour

Il y a un mois,j'ai vendu mon camping car.En accord avec l'acheteur,je devais encaisser le chèque dans quelques jours.

Trente jours on passé et l'acheteur veut que je lui rende son chèque et annuler la vente.Que dois je faire?Si je mets le chèque a l'encaissement il risque de revenir compte non approvisionné

Je précise que l'acte de cession a été envoyé a la préfecture apres un délai de huit jours comme il est obligatoire de le faire afin de me dégager de la responsabilité de ce véhicule.en cas de délits ou contraventions a compter de la date de vente.

Une lettre recommandé lui a été envoyée afin qu'il approvisionne son compte car je mets le chèque a ma banque .Ce monsieur m'accuse d'escroquerie

Merci de me répondre